

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 15 juillet 2022 à Onhaye

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 20 JUIN 2022

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 20 juin 2022.

2. DROITS CONSTATÉS - NON-VALEURS 2015-2018

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'autoriser le comptable spécial à ne plus exposer de frais en vue de recouvrer les redevances reprises aux articles détaillés dans la liste jointe au dossier liée aux années 2015 à 2018 ; De porter en non-valeurs les montants y afférents et ce pour les motifs invoqués ci-dessus ainsi que dans le but de présenter une situation comptable et budgétaire conforme aux situations constatées.

3. MP DÉCONTAMINATION AU CO2 DES TIB – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'attribuer le marché de base à DECONTEX NV, Vaartdijkstraat 19 à 8200 Brugge pour le montant d'offre contrôlé de € 152.960.000,00 HTVA ou € 185.081.600,00, 21% TVAC pour le marché de base ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/124-12 et à inscrire au budget des exercices suivants.

4. MP ACHAT TIB AMBULANCE – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'attribuer le marché de base à l'entreprise avec la seule offre (sur base du prix), à savoir Sioen SA, Fabriekstraat, 23 à 8850 Ardoie au prix unitaire de 317,02 € TTC pour une tenue complète, soit 41.212,60 € pour 129 tenues complètes par an ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51 et à inscrire au budget des exercices suivants

5. MP INTERCONNEXION DES RÉSEAUX LAN AU TRAVERS D'UN VPN – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2022-036 et le montant estimé du marché "Interconnexion des réseaux LAN au travers d'un VPN sécurisé", qui s'élève à € 51.239,67 hors TVA ou € 62.000,00, 21% TVA comprise par an, soit 248.000 € pour 4 ans ; De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 août 2022 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/123-13 et au budget des exercices suivants.

6. MP ACHAT POLOS AMBULANCIERS – PROLONGATION DÉLAIS OFFRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 12 août 2022 à 13h00 dans le cadre du marché "Achat de polos pour ambulanciers" ; D'avertir les trois sociétés choisies pour participer à ce marché.

7. RECRUTEMENT DIRECTEUR LOGISTIQUE – RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer irrecevable la seule candidature reçue, le candidat ne disposant pas du diplôme requis ; De constater l'impossibilité de procéder à des épreuves des recrutement et de proposer au Conseil de lancer un nouvel appel à candidatures en modifiant le profil de l'agent à recruter.

8. RECRUTEMENT JURISTE – RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer recevable une candidature ; De déclarer irrecevable une candidature, le candidat ne disposant pas du diplôme requis ; De ne pas remplacer un membre du jury ; De fixer les règles de cotation du candidat ; De fixer la date des épreuves.

9. RECRUTEMENT JURISTE – ASSISTANCE SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE – CHOIX

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de solliciter de nouvelles offres de prix auprès des sociétés CONSULTIS, PROSELECT, HABEAS, RANDSTAD, pour un assessment du seul candidat dans le cadre du recrutement d'un juriste ; De prévoir cette dépense à l'article du budget ordinaire 351/123-17 de l'exercice 2022, après validation d'un devis précis et complet.

10. RECRUTEMENT EMPLOYÉ LOGISTIQUE – DÉSIGNATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide le candidat le mieux classé en tant qu'employé à temps plein pour le service logistique, dans le cadre d'un contrat d'un an à partir du 18 juillet

2022 au grade et barème D1, avec une ancienneté pécuniaire à calculer ; De proposer au Conseil de zone de verser la candidature des autres candidats ayant réussi les deux épreuves dans une réserve de recrutement pour une durée de 3 ans.

11. RECRUTEMENT SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer irrecevables les candidatures des candidats n° 20, 37, 40, 54 et 69 ; De déclarer recevables les 86 autres candidatures ; De désigner les membres du jury conformément à la décision du Conseil de zone du 6 mai 2022 : 2 officiers ou sous-officiers de la zone DINAPHI : le Cpt Marc LEONARD et le Cpt Pascal BAIJOT - 1 membre du Conseil de zone : M. Pascal JACQUIEZ - La Directrice administrative ou sa déléguée : Mme Sandrine DUMONT ; De fixer la date de l'épreuve orale les 22, 23, 24 et 25 août 2022 à la caserne de Beauraing.

12. PROMOTION CAPORAL PROFESSIONNEL – RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer recevables toutes les candidatures reçues pour la promotion au grade de caporal professionnel ; D'informer l'EPSC du nombre de candidatures afin qu'elle puisse organiser les épreuves, prévues de commun accord en novembre 2022.

13. PROMOTION CAPORAL VOLONTAIRE – RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer recevables toutes les candidatures reçues pour la promotion au grade de caporal professionnel ; D'informer l'EPSC du nombre de candidatures afin qu'elle puisse organiser les épreuves, prévues de commun accord en novembre 2022.

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – DÉMISSION ADJUDANT-POMPIER VOLONTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accepter la démission d'un adjudant-pompier volontaire au poste de secours de Rochefort, à la date du 30 juillet 2022.

15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – DÉMISSION SERGENT-POMPIER VOLONTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accepter la démission d'un sergent-pompier volontaire au poste de secours d'Yvoir, à la date du 30 juillet 2022.

16. MP DÉSIGNATION D'UN SEPPT – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'attribuer le marché de base au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit COHEZIO ASBL, boulevard Bischoffsheim, 1-8 à 1000 Bruxelles aux conditions mentionnées dans l'offre de ce candidat et pour un montant de cotisations estimée à 71.263,45 € sur base du personnel en service au 20 juin 2022 ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/117-02 et à inscrire au budget des exercices suivants.

17. PLAN DU PERSONNEL - COURRIER DE LA VILLE DE DINANT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'apporter une réponse officielle, précise et complète à chaque question posée par la Ville de Dinant.

18. PROJET D'ACHAT DU HALL RELAIS À CHASTRÈS – ESTIMATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'apporter une justification à la différence de prix lors de l'approbation du projet d'acte par le Conseil de zone.

19. ENGAGEMENT ÉTUDIANT – ABSENCE DE VISITE MÉDICALE – ECHANGES AVEC COHEZIO

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur l'engagement d'un étudiant au service ICT pour une période de 4 semaines, du 1^{er} au 26 août 2022 ; De charger le service RH des formalités liées à cet engagement.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

